

Améliorer le parcours de soin en psychiatrie

Déclaration du groupe des professions libérales

Un Français sur cinq souffre de troubles mentaux.

Ce terme recouvre des formes très diverses allant de troubles psychiques mineurs comme les névroses jusqu'aux troubles psychiatriques plus lourds comme les psychoses.

Les malades sont souvent victimes de stigmatisation voire de discrimination, et pour eux et leur entourage les conséquences sont lourdes.

La maladie psychique est la première cause d'invalidité et le 2ème motif d'arrêt de travail. Elle représente le premier poste de dépenses d'Assurance Maladie soit 109 milliards d'euros par an.

L'état des lieux dressé par cet avis est sévère mais juste.

Notre système de psychiatrie et surtout son organisation est inadaptée. La plupart des patients ne sont pas traités correctement pour de multiples raisons, en particulier le manque de lits, l'absence de structures alternatives, le défaut de reconnaissance et de soutien aux proches aidants.

Le cloisonnement, caractéristique de notre système de santé, a des graves conséquences. En séparant artificiellement santé physique et santé mentale au lieu d'assurer une prise en charge globale, il provoque des ruptures dans le parcours qui conduisent à des prises en charge inadaptées.

À côté de l'offre de soins « sectorisée » dont l'accès est, en pratique, très difficile existe heureusement une offre libérale de ville dans laquelle le médecin généraliste est le premier recours et occupe un rôle central dans la prévention, la détection et la prise en charge.

Parmi les préconisations pertinentes de cet avis, le groupe des professions libérales souhaite insister sur deux d'entre elles.

- Le regard de la société sur ce type de maladie doit changer. Il est crucial de déstigmatiser ces maladies et d'améliorer leur connaissance par tous les moyens.

- La prise en charge ne peut se résumer au médicament. Le recours à la psychothérapie doit se généraliser et devenir accessible. Son remboursement dans le parcours de soins coordonnés, sur prescription médicale, est urgent sans qu'il soit besoin de passer par la « case expérimentation ».

Le groupe des professions libérales remercie les rapporteurs et les membres de la section pour la qualité de ce travail et a voté l'avis.